

**DEPARTEMENT
DU LOIRET**

**VILLE DE
SAINT JEAN DE LA RUELLE**

Nombre de Conseillers en exercice : 33

OBJET : 2025-591 Dénomination du parvis de l'hôtel de ville.

Le Maire, soussigné, certifie que la convocation du Conseil Municipal et la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal ont été affichées en Mairie, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-25, et R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Fabien RIVIERE DA SILVA
Maire de Saint Jean de la Ruelle



Véronique DESNOUES
Secrétaire de séance

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 JUIN 2025

L'An Deux Mille Vingt-Cinq, le 30 juin à 19 heures, le Conseil Municipal de SAINT JEAN DE LA RUELLE légalement convoqué, s'est réuni à la salle Anna Marly sous la Présidence de Monsieur Fabien RIVIERE DA SILVA, Maire.

PRESENTS :

M. RIVIERE DA SILVA	Mme GAMBONI
Mme DESNOUES	Mme DANGE
M. LAVAL	Mme BOIS
Mme HAMEAU	M. CHAILLOU
M. VILLARET	Mme GAUTHIER
Mme LE BIHAN	M. LACOU
M. PAOLI	Mme LOQUET
Mme BELLIZIO	M. LAFRAYHI
M. PIVAIN	M. HUBERT
Mme BUREAU	M. MABOUSSOU
M. PASSEGUE	M. HUYGHUES DES ETAGES
Mme PARAYRE	Mme DAHOU
M. AMSTUTZ	Mme PAROU
M. DIARRA	Mme DUGUE

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS ET REPRESENTES : M. ZING TSALA a donné pouvoir à Mme HAMEAU, Mme NOGUES a donné pouvoir à M. LAVAL, Mme CAKIR a donné pouvoir à Mme BELLIZIO.

ABSENTS : Mme MOULIN, M. DUPRE.

SECRETARE DE SEANCE : Mme DESNOUES.

2025-591 Dénomination du parvis de l'hôtel de ville.

Conformément aux engagements pris par les membres du Conseil Municipal, les travaux de requalification de la rue Charles Beauhaire entre la rue du pont de Tours et la tangentielle, qui se sont échelonnés du printemps 2023 à l'automne 2024 ont permis une requalification de l'ensemble du linéaire de voirie. Les travaux ont permis la mise aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, une limitation de la vitesse des véhicules motorisés, la création d'un itinéraire cyclable, l'amélioration de l'éclairage public, le renouvellement du mobilier urbain, ainsi que l'affirmation d'un caractère paysager de l'axe.

A l'occasion de la réalisation de ces travaux, portés par Orléans Métropole dans le cadre de sa compétence voirie, il est apparu nécessaire d'intervenir sur les autres espaces publics communaux attenants tels que le parvis de la médiathèque, le square Jules Ferry, les abords de l'hôtel de ville, l'interface entre la rue Charles Beauhaire et le parc des Dominicaines, la création d'une liaison douce entre le mail des Justes de France et la rue de la Jeunette. L'ensemble de ces travaux a été réalisé sous convention de maîtrise d'ouvrage unique avec participation financière de la ville pour ces espaces de compétence communale (délibération du 8 juin 2022).

Les derniers aménagements (mobilier urbain, aménagement paysager) étant en cours d'achèvement, il convient donc de procéder à la dénomination du nouveau parvis de l'hôtel de ville, nouvel espace public de détente.

Il est proposé de lui donner le nom de **Parvis Robert BADINTER**, en hommage à l'un des artisans majeurs des avancées démocratiques et humanistes de la France contemporaine.

Monsieur Robert BADINTER est une figure emblématique du paysage politique et judiciaire français. Avocat, il s'impose dans les années 60-70 comme l'un des avocats pénalistes les plus reconnus de France et devient célèbre pour sa défense d'accusés risquant la peine de mort. Il s'est engagé pour la défense des libertés individuelles, notamment en plaidant pour des personnes persécutées pour leurs idées, leur origine ou leur orientation sexuelle. Membre du Parti Socialiste, il est Sénateur de 1995 à 2011.

En tant que Garde des Sceaux et ministre de la Justice de 1981 à 1986, il a joué un rôle déterminant dans l'abolition de la peine de mort en France, marquant un tournant historique dans la défense des droits fondamentaux. Son engagement ne s'est pas limité à cette réforme majeure : il porte la loi du 4 août 1982 mettant fin à la pénalisation de l'homosexualité ; il a également œuvré pour renforcer l'accès à la justice, et a supprimé les juridictions d'exception qui traitaient alors les affaires à caractère politique ; il a également contribué à une réforme du système carcéral visant à maintenir la dignité humaine des détenus.

Par ses nombreux combats et son dévouement à la cause des droits humains, il a profondément influencé la société française et laissé une empreinte indélébile dans l'histoire du pays.

Donner le nom de Robert Badinter à cet espace constitue une manière de rappeler que la commune de Saint Jean de la Ruelle luttera toujours pour une justice plus humaine et équitable.

Il est proposé de retenir cette dénomination suite à l'avis favorable de ses ayants-droits.

Vu l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 16 juin 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de nommer :

Le parvis de l'hôtel de ville :

- Parvis Robert Badinter.

 Fabien RIVIERE DA SILVA, Maire de Saint Jean de la Ruelle	 Véronique DESNOUES Secrétaire de séance
--	---

« Le Maire certifie, sous sa responsabilité :

- le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>, et ce, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat,
- informe que dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, que cette démarche interrompt le délai de recours contentieux qui recommencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »